



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 11/04/2024

Berger
Levrault

Département de Maine-et-Loire
Arrondissement d'Angers
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS d'ANJOU

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint SICOT, Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE -BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents excusés : Dean BLOUIN (pouvoir à Pascal NOGRY) ; Christelle LE-BRUN ; Jean-Marc MÉTAYER ; Samuel MAUPETIT (pouvoir à Thierry CHEVRIER) ; Sylvie RROUSSIASSE ; Cécile MOREL (pouvoir à Angélique RÉTIF)

Secrétaire de séance : Philippe PÉAN

CM-DEL-24009 / CONSTATION ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 DU BUDGET ANNEXE « ATELIER RELAIS N° 2 » DES BOIS D'ANJOU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le compte administratif 2023 du budget annexe « Atelier Relais N° 2 » des Bois d'Anjou ;

STATUANT sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2023 ;

CONSTATANT que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

Au titre de l'exercice antérieur :	- 0.91€
Au titre de l'exercice arrêté :	+ 601.39€
Soit un résultat à affecter de :	+ 600.48 €

Monsieur le Maire propose de porter cette somme de **600.48€** en recette de fonctionnement au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE cette affectation.

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 26 mars 2024

Le secrétaire, Philippe PÉAN

Le maire, Sandro GENDRON

